



Compte rendu du CTM budgétaire du 24 septembre 2018

24 septembre 2018

Stéphane Travert, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, a présenté au comité technique ministériel du 24 septembre le projet de budget 2019 du ministère, projet qui a été débattu le jour même en Conseil des Ministres.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Michel Moreau, Benoît Assemat et Annick Pinard.

Avant son intervention sur le budget 2019, le ministre a présenté Benoît Bonaimé, qui remplace Hanane Boutayeb pendant son congé maternité.

Présentation du budget 2019 et Action Publique 2022

Le budget du ministère de l'agriculture et de l'alimentation est stable à périmètre constant par rapport au budget 2018. Il garantit le soutien aux agriculteurs et aux filières et prévoit la mise en place d'une épargne de précaution pour aider les agriculteurs à faire face aux aléas.

Les trois priorités en matière d'économie agricole sont le soutien aux zones défavorisées (284M€ dont 20M€ pour la révision de la cartographie des ZDS), l'agriculture biologique et l'installation des jeunes agriculteurs avec un calendrier normal pour les aides PAC.

Le budget doit permettre de prévenir et de réagir face aux crises sanitaire, avec un renforcement des dispositifs existants.

En matière de formation et d'innovation, le ministre souhaite la parité de traitement de l'enseignement agricole (EA) avec l'éducation nationale (EN). Il est prévu d'améliorer la prise en charge des élèves en situation de handicap (+ 25 ETP) et de revaloriser la rémunération des agents de l'EA.

Une campagne d'information sera lancée pour rendre les formations de l'EA plus attractives et inverser la tendance à la baisse des effectifs d'élèves. Pour Stéphane Travert, c'est possible (cf le succès de l'apprentissage).

Dans le prolongement des États Généraux de l'Alimentation, il faut réussir la transformation agroécologique de l'agriculture et des filières. Tous les agents du MAA ont vocation à contribuer à cet objectif stratégique.

Le budget du ministère s'inscrit dans l'effort collectif de redressement des finances publiques et de réduction du déficit à 3% du PIB.

Les effectifs du programme 215 sont réduits de 130 emplois. 150 ETP d'agents contractuels sont prévus pour les SEA.

Sur le programme 206 (sanitaire), le plafond d'emploi est relevé de 40 emplois pour les contrôles supplémentaires liés au Brexit.

Le programme 142 (enseignement supérieur) est stable.

Le programme 143 (enseignement technique) perd 50 ETP. L'effort demandé semble équitable au ministre puisqu'il y a eu entre 2011 et 2018 une baisse de plus de 14 000 élèves, principalement dans le privé, alors que les effectifs d'enseignants ont augmenté pendant cette période. Une optimisation structurelle des moyens est nécessaire avec des mutations dans l'intérêt des services et la fermeture de classes.

Une augmentation de 25 ETP est prévue pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Une augmentation de la masse salariale de 1.1 % hors CAS pensions est prévue.

Dans les mesures catégorielles, sont prévus pour l'EA les mêmes dispositifs qu'à l'EN (revalorisation des ACEN, taux de promotion hors classe 17 % pour les 3 ans à venir, ISOE). Les discussions continuent pour les directeurs de centre et le statut d'emploi des directeurs.

Le ministre va demander la mise en place d'un nouveau plan de requalification de C en B et de B en A.



Sur Action publique 2022, Stéphane Travert a indiqué que pour la première fois, le gouvernement s'était interrogé sur le périmètre des missions de l'État et que le périmètre des missions du ministère de l'agriculture et de l'alimentation n'était pas remis en cause. Les évolutions proposées visent plutôt à renforcer des missions : sécurisation de la chaîne de paiement des aides PAC, FEADER et contrôles sanitaires.

La circulaire du Premier ministre relative à l'organisation territoriale des services de l'État réaffirme l'importance de l'enjeu de proximité pour les politiques publiques. Il faudra être attentif aux réflexions portées dans ce cadre par les préfets au niveau de l'organisation des services.

Sur les enjeux transversaux pilotés par le ministre de la fonction publique, et les réserves des organisations syndicales quant au devenir des instances du dialogue social, le ministre souhaite continuer la discussion.

En conclusion le ministre a évoqué trois points : une nouvelle prestation d'aide à la scolarité sera mise en place pour les agents dès l'année scolaire 2018-2019, les élections professionnelles du 6 décembre 2018 et la labellisation égalité diversité.

Stéphane Travert souhaite rencontrer toutes les organisations syndicales en entretien bilatéral dans les prochaines semaines.

Interventions des organisations syndicales et réponses apportées

Voir la déclaration de l'Alliance du Trèfle

Le ministre apporte quelques réponses aux interrogations des organisations syndicales avant de quitter la réunion pour se rendre au Conseil des ministres après avoir rappelé la nécessaire participation à l'effort collectif et son attachement à la qualité du dialogue social.

Faible participation du ministre au CTM

L'année a été très dense avec les EGA et le projet de loi sur l'alimentation. Le ministre renouvelle son souhait d'échanges en bilatéral avec les organisations syndicales.

Rumeur de mobilité forcée des agents des SEA

Le ministre dément cette rumeur. Il n'y aura pas de mobilité forcée vers l'ASP ou d'autres services.

Disparition des petites taxes

Stéphane Travert indique qu'elles seront intégralement compensées, donc pas de problème pour le budget de FranceAgriMer.

Délégations de contrôles

Il n'y en aura pas plus que celles faites car il s'agit de missions régaliennes devant être assurées par l'État.

Relations DGCCRF-DGAL

Ce débat existe depuis des années et ne sera pas réglé tout de suite. Le ministre souhaite un commandement unifié mais le travail à faire avec Bercy n'est pas simple.

Formation

Le ministre indique que Moissac n'est pas menacé, que les Régions interviennent même si certaines sont en recul. Un travail est en cours avec l'EN pour des accords entre établissements avec l'EA. Il assure qu'il n'y aura plus de retour vers les années noires pour l'EA.

Forêt et ONF

Pour le ministre, de beaux chantiers sont à mener sur la forêt, et après le départ du ministre, le Secrétaire général par intérim, Philippe Mérillon, a indiqué que le rapport du CGAAER sur l'ONF serait prochainement présenté aux organisations syndicales de l'Établissement.